

**ATTESTATION DE TRANSPORT DIRECT
DANS LE CADRE DE LA DEROGATION AU CONTROLE D'INTRODUCTION IBR**

ATTENTION ! LA RECHERCHE BVD A L'INTRODUCTION EST OBLIGATOIRE DEPUIS LE 01/01/2018.

Coordonnées de l'élevage acheteur (destinataire)	Coordonnées de l'élevage vendeur
Numéro de cheptel :	Numéro de cheptel :
Nom de l'élevage :	Nom de l'élevage :
Adresse :	Adresse :
CP – Commune :	CP – Commune :

Nombre de bovins livrés :	Date de livraison :
---------------------------------	---------------------------

N° national du bovin	N° national du bovin	N° national du bovin
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR

Nous, soussignons :

- Eleveur vendeur et éleveur acheteur, avoir ce jour respectivement vendu et introduit dans nos élevages le(s) bovin(s) de la liste ci-dessus, contrôlé(s) favorablement :
 - Avant la vente en BVD – et selon le sexe et l'âge, Paratuberculose et Néosporose
 - A défaut, l'acheteur s'engage à réaliser ces contrôles dans les 10 jours qui suivent la livraison ;
- Que le transport entre les deux élevages s'est effectué directement et sans rupture de charge par :
 - L'éleveur acheteur
 - L'éleveur vendeur
 - L'opérateur commercial : N° Siret :
- Qu'aucun autre bovin n'a été en contact avec celui (ceux) de la liste ci-dessus pendant le transport. En outre, le véhicule a été lavé et désinfecté avant le chargement du (des) bovin(s) et à leur descente.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur acheteur de ces bovins, je demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR pour ces animaux et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS.

Fait à Le

Signature éleveur acheteur

Signature opérateur commercial

Signature éleveur vendeur